REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE EVIN-1714/17AISON (62141)

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE .-

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif: a la demancle d'autorisation environnementale	
d'exploiter un projet de construction d'une plate-la	n <i>me</i> .
Logistique et de bureaux du la commune de	
EVIN-MALMAISON (62141) Questo Co	14
planis de Construires y affisant	· •

OBJET DE L'ENQUÊTE: Almande d'autorisation leur 2 shire hent ale d'exploite une platiforme logistique et Construir y affirant a EVIV - MALMATOR
ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE: Arrêté nº201/12 de Monsieur le Maire de: de 11. le Prefet des Sur de Calar. (1)
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :
M.: Didies CHAPPE Profession: Rovieur Lonoraire
Durée de l'enquête: 32/20/18 Date d'ouverture : du: 22/20/18 Les du lundi au pensone ; ale 8 hours a 12 h "It de 13h30", a 17h 30" " ""
REGISTRE D'ENQUÊTE: Comportant Comportant Comportant Comportant Comportant Author Comportant C
RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR: Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : La maire d'Eng. Malure des bureaux.
RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR: Le commissaire enquêteur recevra le public: Lundi Elle III de 11/1 à heures 17/1 à heures "Madrech 3/1/18 "de 7/1 à 12/1 " Thurst 18/1/18 "de 14/1 " Thurst 18/1/18 "de 14/1 " Thurst 18/1/18 de 14/1 " Therefore III III III de 14/1 30 " Therefore III III III III III III III III III I

P

PREMIÈRE JOURNÉE

	DBSERVATIONS DE M. 2 heures D. à 12 heures OV Observations 1
C	BSERVATIONS DE W.
	Oblivations 1
_	
	Pider Chapp
	Adde Chappe
_	$m \circ 1 \circ $
	101. Lugardin flouis a Evin.
_	M. Dugardin J Louis d'Evin. Valmasom est venn si recenique sur la peger et Conster les plans
_	the hearer of Consister by Dans
	LIEVAL Albert 248 Ter rue BASLY EVIN-MALM
	Après consultation auprès de Monsieur le commissa.
	enquêteur et les très bonnes informations qu'il m'
	earphquées notamment concernant la circulation (véhic
	legers et camions) en augmentation d'environ 4 à 51
и <u>пе</u>	ce j'estime que je suis très Favorable à ce projet
	$\mathcal{M}\mathcal{A}$
	Mesael .
	Cesael
	Cesael
	herael
	herael
	he sael
	The sac
	herae
	There was a second of the seco
	herae
	The second secon

-a wace Mardi 30 octobre 14h-171

Oblivations: i de Madame le Mairi un Courrier à elle adressi progradut de M. Consernant issentielle ment le trefix 1) 2 DAhou Abdelhorig Jet sériede à Évin-MSen depuis 53 aux je un interse à tours ce qui est pobletions, investissement dans une commune 1209.11.18 L'un m'offase à aucune cratien d'entrepot Ele encourint que l'au supete l'envisaument les emplois des sirinois des retoribies fixal auxist à la sure Condition que les posts des jasticulairs juisse ce fair dans les curênces Conditions. Dobo plan roger Salengro (ancienne poste



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS



SOUS-PREFECTURE DE LENS
Bureau du développement du territoire
Affaire suivie par Béatrice MACIEJEWSKI

303.21.13.47.33

beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr

Lens, le -5 NOV. 2018

Le sous-préfet

à

Madame le Maire d'Evin-Malmaison

Copie : Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin

Objet: Projet de création d'une base logistique à Evin-Malmaison

Vous avez appelé mon attention sur l'avis délibéré du 18 juillet 2018 émis par la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France (MRAe) sur le projet de construction d'un bâtiment logistique par la société Baytree Logistic sur la commune d'Evin-Malmaison.

Vous trouverez, ci-dessous, les réponses apportées par le pétitionnaire à l'avis de la MRAe.

Concernant la desserte du site par des modes de transport alternatifs à la voiture, j'ai noté que vous envisagez la création d'un nouvel arrêt de bus à proximité du site. Cette disposition, qui ne peut être portée par la société BAYTREE, viendra accompagner le développement de la zone ainsi que les emplois créés.

Concernant l'augmentation du trafic routier, les usagers seront encouragés à la pratique du covoiturage, par la mise en place d'une plateforme d'échange par exemple, ou par l'aménagement de places de stationnement réservées à proximité des accès bureaux. Un espace de stationnement vélos sera également aménagé ainsi que l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Par ailleurs, j'avais demandé au Conseil départemental du Pas-de-Calais d'envisager une étude de trafic plus globale sur ce secteur, je note qu'il a formulé un avis favorable en confirmant qu'une étude de circulation élargie au périmètre de l'échangeur autoroutier a été réalisée par le pétitionnaire. Après analyse, celle-ci ne révèle pas de saturation. L'aménageur a pris en compte ses remarques en éloignant l'entrée de son site afin de ne pas provoquer de remontée de file dans le giratoire de la rue Lamendin.

Concernant l'utilisation de la voie d'eau, dans le cadre des réunions pour l'instruction de ce dossier, j'avais évoqué cette question. VNF nous avait fait savoir qu'elle n'envisage pas, pour ce qui la concerne, à court terme, de créer un quai du côté de cette berge, le quai existant est situé à 1 km sur la rive opposée, sur le site de SUEZ R&V (ex usine Métaleurop).

Toutefois, j'ai indiqué que cette solution par la voie d'eau devrait certainement être recherchée. Je note avec satisfaction que le porteur de projet a confirmé son ambition de créer un quai commun avec deux entreprises voisines. Cet aménagement sera étudié en détail lorsque sa mise en œuvre sera plus concrète. De plus, les services de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin ont indiqué, lors de la réunion que j'ai présidée le 15 février 2018, qu'ils avaient eu un contact avec une entreprise belge pour le transport de palettes et qu'une étude de faisabilité devait être réalisée. Je vous remercie de me tenir informé de l'évolution de ce projet.

Tels sont les éléments que je souhaitais souligner. Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le sous-préfet,

Jean-François RAFFY

a l'appen de son observation M. DAHOVE remet 3 documents l'extrait codashal (prile n° 1) 1 courrier au sous prefs de beus arhycées Ce jour LE 09/11/18 MR ABDOUCT MOURAD. 56 RUE MIRABEAU EVIN MALMAIGON reillonce sonce le jour comme la neut (KLAXON, MIGE A QUAI, PASSAGE DES TRANSPACETTES SUR QUAI METALIQUE GIGNAL GONDRE DES SEMIS REMORQUE EN MARCHE ARRIERE Je souhoité la création du britte de terre d'ant suffisamment haute pour limité voit attenuer les nuissances sonore pour tout les riverains de la rue mirabeau qui Don't saw les vents donne nant



Ornegei Ce jour au resistu d'enquel

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PREFECTURE DE LENS
Bureau du développement du territoire
Affaire suivie par Béatrice MACIEJEWSKI
© 03.21.13.47.33
© beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouy.fr

Lens, le 1900. 2017

Monsieur,

Par lettre du 11 septembre 2017, vous appelez de nouveau mon attention sur la faisabilité du projet de micro-crèche dans la zone 1000 du projet d'intérêt général (PIG) de protection de la zone située autour de l'ancienne usine Métaleurop à Evin-Malmaison.

Le règlement de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2015 définissant le nouveau PIG précise qu'il est interdit de créer de nouveaux établissements recevant des populations sensibles même s'il ne s'agit pas de nouvelle construction.

Au regard de ces dispositions, je vous confirme l'avis défavorable que j'avais émis par e-mail le 1^{er} août 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le sous-préfet de Lens par intérim,

Le secrétaire général,

Jean-François ROUSSEL

Monsieur Abdelhaziz DAHOU 6 place Roger Salengro 62141 Evin-Malmaison Mr DAHOU Abdelhaziz 06, place Roger Salengro 62-141 Evin-Malmaison Tel: 06.26.44.09.65 JAMIS au registre d'enquête.

A Mme la Sous-Préfète de Lens 25 rue du 11 Novembre 62-300 Lens

Objet: Lettre recommandée avec AR

Madamme la Sous-Préfète,

Je reviens vers vous afin de vérifier la faisabilité du projet de micro-crèche à Evin-Malmaison. En effet, dans votre e-mail du 01.08.2017 vous parliez de nouvelle construction, et de parcelle. Or, il ne s'agit ni de nouvelle construction, ni de parcelle, il est question d'un bâtiment déjà existant, qui recevait du public dans le passé (anciennement un bureau de poste). Ce bâtiment comme vous pouvez le voir sur les photos, se situe à moins de dix mètres en face d'une école primaire, où mon enfant y est scolarisé. De plus, de l'autre côté, une salle de réception, dont la cour (pelouse) est mitoyenne à la mienne, reçoit régulièrement du public de tout âges, pour des séminaires, des anniversaires, des mariages etc... Sans oublier qu'à 50 mètres du projet, une ferme vend ses produits locaux. Tous ces bâtiments qui reçoivent du public, ces acteurs de la société qui participent où pas au développement de notre commune, vivent en zone 1 ou 2 du PIG Metaleurop de Courcelles-Les-Lens.

Le bâtiment concerné par le projet de micro-crèche dont je suis le propriétaire, est implanté au milieu de deux autres bâtiments qui reçoivent des personnes sensibles et autres, sans oublier la nouvelle construction d'une crèche (la maison dans les arbres) à Courcelles-Les-Lens en pleine zone 2 du PIG inaugurée en mars 2017, d'une halte garderie à Dourges en 2016, de deux micro-crèches (les petites frimousses, et les mandarines) à Leforest, une halte garderie juste derrière la poste de Noyelles-Godault.

Je reste persuadé, Mme La Sous-Préfète que les nouveaux élèments que je viens de vous apporter, avec l'appui des représentants de ma commune qui vous ont écrit le 20.06.2017 vous demandant de voir favorablement la demande Mme Kedziora.

La C.A.F D'Arras, ainsi que la responsable de la P.M.I qui ont visités le batiment ,ont émis un avis favorable.

Espérant, vous avoir apporté de nouveaux élèments concérnant le projet, mon conseil et moi restont bien entendu, à votre entière disposition.

Très respectueusement, MR DAHOU

Copie adressée à : Mairie d'Evin-Malmaison

Service juridique AXA Juridica Paris

DREAL Béthune

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualici sur cet extrait est g Département : par le centre des impôts foncier suiva PAS DE CALAIS BETHUNE EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (Pôle de Topographie et de Gestion Commune: Cadastrale) 85, rue Georges Guynemer **EVIN-MALMAISON 62407 BETHUNE CEDEX** tél. 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74 Section: AE ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr Feuille: 000 AE 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 cadastre.gouv.fr Date d'édition : 04/05/2015 6個6個6個 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics 1702600 1702500 216 Emile n.161 (Embranchen Basly 65 Chemin départemental 323 LE VILLAGE - CENTRI 166 162 172 203 268 27¢ 395 [367 168 184 202 169 331 368 183 333 393 Profit cuch 149 146 370 147 189 185 191 397 $\widehat{\mathcal{S}_{adi}}$ 193 136 135 o Carnor 190 410 97 398 194 197 100 199 353

Departer le président du Départer Monsieur le président du Départer Monsieur le président de Roegue uite au Menquete publique de polluéez de notre terristre le passage des lavoires MA I LE

levies che nous. gravato el terres. endroi ue certes pre de - neme is complenen mais loqui aucilla cas ne seron heserves du œu tamois. loss dogalement atterer votre attent ion aux riverains qui résiden out une cus metause in anto vers des arests of Mock ue λ

Monsieur le Pre James ar Faire Absence La difficul 2 Vétti unes ne l'envents y avis Plus co Pont est . C Suffi Samon acroissement de La circulation de Jan Contains Vivent surlement à 65 m de brint strident fore de mantés anive, mon une gine sontre amendin? attenvoic son mas enfants pour Se Rindo Tobliges pouvent de chemi mor La Route en elle Pe Trottoi Stationnent gene la l'Assage. quelles Sucum les Solutions app Securiser atta Rue?

im KACZMAREK Nicole evimoise 1) Mme Karamokki il (1) M Karamocki (3) Une Kaczmarck 4dolp

Hout de tree personnel sur le projets documents sont an après au préfet a Mr SMECHOWSKI Andre Harsi-- Notre Ville stant Considérée depuis de Nombreuses polyée, les Nombranx Camiens Roulant au diesel ne 10 Choses, saw comp la chaussée.

Association Leforest Environnement 11 rue Carnot

Leforest 62 790

Ahlexé au rigist, le 18 Justes Dons le 10 4 1

Création d'une plateforme logistique et de bureaux dans la zone dite «friche Renard» à Evin-Malmaison

Enquête publique du 22/10/2018 au 23/11/2018

Il s'agit d'un entrepôt destiné à la réception et à la réexpédition de matériaux divers à leurs destinataires.

La friche Renard a été choisie en raison de sa proximité à un accès direct à l'autoroute A26 et à la proximité du canal de la Deule.

Par quelle raison, ce projet s'implante-t-il à Evin-Malmaison, alors que la plateforme delta 3 est déjà destinée à ce type d'utilisation ?

Les espaces verts faisant particulièrement défaut dans notre région, pourquoi rajouter une nouvelle implantation réduisant encore plus ces espaces naturels ?

La justification fondamentale serait la création de 300 emplois à proximité d'Evin-Malmaison, ce chiffre ne serait-il pas surévalué et dans quelle mesure ces emplois reviendraient-ils aux Evinois ?

Ce projet à été soumis à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts de France.

L'avis de cette mission est très critique : il s'agit d'une zone humide abritant des espèces protégées. La compatibilité du projet avec Natura 2000 n'est pas établie et l'étude d'impact incomplète n'est pas persuasive à ce sujet. Il n'est pas question d'une installation secondaire, puisque cette utilisation serait classée SEVESO seuil bas.

Il est prévu le stockage de matériaux combustibles, bois, papier, plastiques et de marchandises manufacturées, comportant des produits dangereux. Le problème d'incendie peut-être très alarmant dans ces conditions, d'autant plus que la capacité des bassins de stockage prévus se révèle insuffisant pour une telle éventualité.

Située en zone Z1 du PIG Métaleurop révisé, ce dernier autorise la construction d'établissement industriel ne comportant pas de production, la transformation ou le stockage de denrées alimentaires.

L'établissement industriel répond aux prescriptions du PIG Métaleurop révisé sous certaines conditions relatives au traitement des sols concernés par le projet. :

- Le confinement des sols doit s'effectuer, soit par un décapage suivi d'un apport de terres non polluées sur 50 cm, soit par une couverture suffisante artificielle telle que dalles ou enrobés.
 - La construction prévue à même le sol répond à cette condition. C'est également le cas de l'utilisation des déblais sous les voiries.
- Les terres décapées de la parcelle peuvent être utilisées pour le remblaiement, moyennant le recouvrement par une couverture verte perenne d'épaisseur au moins égale à 20 cm. C'est le cas des débordements prévues sur la zone naturelle répertoriée au PLU de la ville d'Evin Malmaison (recouvrement 30 cm).
 - Ces débordements en zone naturelle sont nécessaires pour la construction des bassins de rétention des eaux pluviales sur des espaces boisés. Ces changements d'affectation ne nécessiteraient-ils pas une modification du P.L.U d'Evin Malmaison ?
- Les 7.7 hectares imperméabilisés contribuant à un appauvrissement de la biodiversité, très critiquable en cette période de crise climatique.

Une mini station d'épuration est prévue pour les eaux usées qui après épuration séjourneront dans les bassins de rétention avant rejet au canal de la Deule. La réception des eaux pluviales nécessite la création de bassins tampons débordant dans la zone boisée.

À ces risques s'ajoutent l'augmentation de la circulation routière et la pollution acoustique. Ces nuisances ne sont pas négligeables : la société BAYTREE prévoit une circulation supplémentaire de 156 PL et 475 VL par jour. Les voiries déjà dégradées supporteront-elles un tel supplément ? Le pont sur la Deule, lui-même vétuste constitue un point d'étranglement.

La société BAYFREE se justifie par un manque de place nécessitant l'implantation des bassins de rétention dans la zone boisée, mais elle se glorifie de conserver les 2 tiers des boisements existants!

Ce manque de place n'est-il pas un argument justificatif en lui-même du mauvais choix des lieux ?

L'utilisation du quai de chargement de la Deule n'est pas sans problèmes puisqu'elle nécessite des arrangements avec les entreprises voisines.

Les compensations proposées par la société BAYFREE paraissent très symboliques :

- Création d'une mare pour amphibiens
- Favorisation du covoiturage et création d'un parking « vélo » pour le personnel
- Recharges pour les véhicules électriques
- Projet photovoltaïque

L'argumentation BAYFREE paraît discutable tant par le choix du lieu trop exigu, que par les débordements sur la zone naturelle d'Evin Malmaison, par le risque d'incendie ainsi que par les insuffisances routières. Nous émettons un avis défavorable au projet des établissements BAYTREE.

Le Président

le vice-président

le vice-président

M Pierard

S. Van Nuffel

F. Krolikowski

Charge an registre le 14/19/18.

Join la 16 5 — publique environnementale unique

Monsieur Krolikowski Florian 141 rue Jean Jaurès Evin Malmaison

Objet:

Enquête publique environnementale unique, demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique et de bureau, lieu dit 'friche Renard'

Evin-Malmaison est une ville industriellement sinistrée, est-il nécessaire de sacrifier de nouveau le cadre de vie des Evinois et quand bien même ce projet représente une manne budgétaire aux yeux de la municipalité, celui-ci n'est-il pas ın pacte de famine ou un pacte avec l'enfer?...

En raison d'un sombre passé manufacturier l'environnement d'Evin Malmaison souffre trop de son image dégradante, les mots ne sont pas assez forts pour signifier à quel point la nature est maltraitée ici, pour ne pas dire qu'elle n'existe plus, ou, qu'elle est pratiquement absente du cadre de vie de ses habitants.

Que l'on se souvienne!!! Durant plus d'un siècle une usine, finalement Métaleurop, a détérioré la qualité de l'environnement à Evin Malmaison et dans ses environs, sous couvert d'une immunité consentie par une politique prévaricatrice, et des menées déridées sur l'emploi. On jeta maints cris d'alarme, on it la sourde oreille et plus encore, on déniait l'empoisonnement. Il y eut des patailles, on entra en lutte contre le pot de fer, ce fut et c'est encore le combat de quelques paladins oblatifs face à l'usurpation industrielle. On ne voulait pas savoir, a population ignorante s'intoxiquait, indifférents, les autorités, les élus de tout ord, laissaient les industries, leurs dirigeants, quelques syndicats s'arroger des ntérêts particuliers et négliger l'intérêt général... Souvenez-vous...

Que les Evinois écarquillent les yeux! Qu'ils observent leurs entours! Le constat est consternant! Outre les terres polluées qui ont entrainé un projet l'intérêt général (PIG), lourd de conséquences, imposant aux Evinois des contraintes qui préjudicie, lleur cadre de vie, Evin Malmaison semble être un pandémonium du tri et du traitement des détritus, sans compter le spectre de la

igne à très haute tension de 400 000 volts (THT) qui survolera le territoire à peu le distance des lotissements récents, suspendue à des pylônes de 70 mètres...

On avait espéré une réhabilitation « verte » des lieux maudits, mais, l'histoire se répète, un scénario similaire semble se dérouler. Il n'y a pas eu rémission, la

nalédiction se poursuit, une sorte de pandémie que l'on ne peut enrayer...

Outre les dispositions techniques du PIG révisé qui autorisent l'établissement le ce projet, il est d'une évidence irréfragable que ce dernier sera la source de nuisances considérables. Nuisance visuelle, nuisance sonore, le cadre de vie des évinois sera gangréné par un flux de circulation extrême dû à un goulet l'étranglement sur la voie de circulation (au niveau du pont) d'où un risque l'infester et surcharger les réseaux secondaires pour accéder à l'autoroute, ce qui est contraire à la politique du gouvernement en termes de pollution et en termes de rempérance énergétique. A moins que d'autres travaux d'équipement pallieront ce léfaut de servitude...

Ces derniers temps, des travaux de grande envergure ont encore amputé une grande partie des rares espaces naturels qui ont subsisté jusqu'à présent, le projet le la friche Renard sera un nouveau sacrifice que l'on veut faire au Dieu du profit lédaignant toute philanthropie. L'environnement d'Evin Malmaison déjà ourdement stigmatisé est en instance d'autres desseins qui corrompront davantage encore la condition de vie des Evinois. C'est assez! Combien de fois a-t-on émis cet apophtegme, appliquons-le aujourd'hui...

Il est évident que les élus responsables de la commune doivent désormais avoir in autre regard, encore plus écologique (qui semble être l'une de leur plus grande racuité), au moins pour être en phase avec la grande urgence climatique et

environnementale de la planète...

Krolikowski Florian

Einquiche fermanera le Vercred 21/11 qui souhait fair fait des report de la MRAe, les renangues re perses la Compte M. Staszenski rigne æve nor april

Bland Fabrice 54 Rue MiRABEAU EVIN MALMASON Seviter les nunances, tel que le brait, poin et la Circulation! la circulation est desa importante dans ce seven, le pour entre Prouvelle les leur, qui Prend de l'age suporterat il le flat de casion. lond de l'enheper pour les riverais de la rue liRahean y aunat il une baine d'impo pour les riverains? Lommiss eur en rem reson par le Le projet : Plusieur Pemanques Dont Donuées DEST-eque le sel constitué de Rendraire risique par de s'affaisan qui déterioration de "objets" enforis 2 An Nisca de la virulation sorie yn'n part garanter que la concelation se fera enterale desagnément par suportie la cir el dan un baix. 3 An Nisean Accountige gist il prem pour evolur un vogigne le misune De Nombre de Ilhale pataulier -le camons re pert ils per occasionne upablie an nisan de port de Concelle (grid de port de Giro)

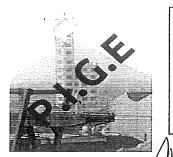
recommandations a Mission régionel de l'Étantonte! a motal Deut coplique à la liste. Rivoir d'alerte de l'altorte minipale. rue Kennion d'ofor Sin environette 0 -E) EVIN Malmaison historiques Metal avec resque explosion polution déjà un PIG avec bousse de la 2) EVIN Malmaison n PIG avec brens immailiers, risquessme di cau robert, poids louds, deternat des de sité naturel avec des possibilités de L'éco tourisme, voi possibilité à l'avenir - qui voudra venir avec la vue sur se site entiepet question sur la faune et la flac qui va disparaître - dont des espèces

palut en cas d'incendie la poblet en cas de déversement dans le canal Disquer lies aux attentats
de un sie strategique

sol il pierre que les Ennors que

vent sulre tontes les mins arcos aurat i une priorité sur les employs dées musance ranore avec àuculas qui me muit pas au parpage" ?

qui de la valeur des biens immobilier
dejà en baisse avec le PIG. 3 constat informal sur le projet pas asses con Segline Jouvenance Des asses con Monseur Adolphi, frondent de l'Mocialin PIGE ("Pour l'intirêt Général du Etinois), - amounting a diference locatoures et haprietaire d'Eisa- Malmaion a defin une not de Dhages, annexel au Arisert recis tre Joss le 106, le mercuchi 21 perembre. Filler Choppe



Association Pour l'Intérêt Général Evinois

POUR L'INTERET GENERAL DES EVINOIS

Association de défense des locataires et propriétaires d'EVINMALMAISON

EVIN MALMAISON LE 20/11/2018

Enquête publique Projet de construction d'un bâtiment logistique par la Société BAYTREE logistic

sur la commune d'Evin-Malmaison.

Le projet porte sur la création d'un bâtiment d'activités logistiques de 72875m2 et 4231m2 de bureaux et locaux administratifs sur une parcelle de 20.7 hectares dans la friche Renard sur la commune d'EVIN MALMAISON.

L'emprise du projet est située dans la zone Z1 du PIG Metaleurop ainsi que dans la zone N naturelle et sur des espaces boisés classés du PLU,- ce qui entraîne l'interdiction de changer Le mode d'utilisation des sols de ces espaces.

Nous regrettons que la zone objet du projet ne soit pas totalement dépolluée compte tenu des résultats d'analyses effectuées qui révèlent la présence d'impacts concentrés en métaux lourds, pb cd hg as cu mb se zn et sb et aussi la présence d'hydrocarbures et pcb btex et hct : Toluène Xylènes Tétrachloroéthylène et Trichloroéthylène

La solution retenue consistant à laisser ces terres polluées sur place, va à l'encontre de la politique de gestion des risques et des avis du haut conseil de la santé publique qui vise à rechercher les possibilités de suppression des pollutions compte tenu des techniques disponibles et de leurs coûts économiques.

Hors dans ce cas la société BAYTREE est portée par AXA INVESTMENT MANAGER qui gère 65 milliards d'euros d'actifs sous gestion en EUROPE.

Aussi en tout premier lieu les possibilités de suppression des pollutions et de leurs impacts doivent être recherchées, plutôt que d'engager des études pour justifier leur maintien en l'état en s'appuyant sur la qualité déjà très dégradée des milieux, afin de garantir que les impacts provenant des pollutions résiduelles sont maîtrisées et acceptables tant pour la population que pour l'environnement, chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

De nos jours le trafic routier et les systèmes de transport jouent un rôle primordial dans l'activité économique et sont sans cesse en hausse ce qui ne augmente les émissions de gaz à effet de serre dans notre pays, avec 35% du total ce qui placent les transports comme premiers responsables de ces émissions.

L'activité projetée sera une augmentation de 1260 véhicules jour dont 25% de poids lourds soit 315 jour 1100 poids lourds jour sont comptabilisés à ce jour il y aura donc une augmentation de 31% par jour de ces véhicules, ce qui est considérable tant pour le trafic déjà bien important, que pour les nuisances occasionnées, acoustique, poussières envolées, dangerosité de la route

fonction de son état actuel, et franchir le pont accès obligatoire, pour tout véhicule sera encore plus dangereux.

On pouvait croire que le transport fluvial serait pratiqué il n'en est rien.

L'économie prime sur la préservation des espaces naturels, sur la protection de l'environnement surtout quand il s'agit de créations d'emplois pour lesquels nous ne sommes pas contre, mais en échange l'investisseur doit faire en sorte de réaliser des entrepôts respectueux de l'environnement avec par exemple des baux d'occupation verts : récupération d'eau, luminosité naturelle, confort des salariés, isolation thermique, chaudière au bois, panneaux voltaiques toiture végétale, etc etcil n'en est rien les réponses négatives au dossier en raison des coûts vont à l'encontre de préserver notre commune de son cadre de vie déjà bien impacté par son passé industriel qui a hélas laissé un territoire pollué pour de nombreuses années.

La pollution visuelle de ces entrepôts, générateurs d'une augmentation de 31% de trafic de poids lourds, la forte artificialisation des sols, le fort impact sur l'environnement, nous ne pensons pas que la friche Renard soit l'endroit idéal pour ces activités, sauf si toutes les mesures citées plus haut soient mises à profit, pour le bien de toute la population.

B Adolphi

Le délai d'enquête étant expiré,
je, soussigné, Adri Charfe munitare la Culture déclare clos le présent registre
31
quí a été mis à la disposition du public pendant jours consécutifs,
du 22 oct obre au 21 novembre 2018,
et de heures de la heures de heures de la mairie de la ma
et de heures d'Enn- mal main
Los observations ont été consignées au registre par personnes
Les observatoris one des dendignos
(pages nos à).
En outre, j'ai reçu
1 Lettre en date du de 3 pages de M. DAttor fice le 3
1 Lettre en date du Ca Spages de W. 2770
2 rate of houst environt 2 pour
3 - Lettre enlate dul Wolkowsk Djoges de M. Like " I
4 not de M. Adolphi PGE Logs più "6
— Lettre en date du de M
σ . Δ
Zi .

Little .

	Tomas Control of the	
tre		
tifs,		
nes		
tre :	:	
	1.	
•	·	
		. Wes
-		
	·	
	10 C.	
		·